



REGLEMENT INTERIEUR DU GOLF DE L'ILE FLEURIE

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition des membres, abonnés et visiteurs. L'esprit général qui a présidé à sa mise en œuvre est l'éthique du golf : le respect du terrain, respect de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations dans une atmosphère de convivialité et de sportivité. Chaque joueur s'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement intérieur, tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une lettre d'avertissement et éventuellement d'une exclusion du golf.

Conditions d'utilisation des installations :

Il est recommandé aux joueurs de ne pas laisser d'objets de valeur dans leur voiture, dans les casiers de vestiaire et également de ne pas laisser sans surveillance leur matériel de golf. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

-Practice : Le practice est ouvert pendant les heures d'ouverture d'accueil. L'accès au practice est libre et gratuit. Les balles et les seaux de practice sont la propriété du golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice. Les balles de practice sont interdites sur le parcours, le Putting green et la zone d'approche. Toutes personnes en possession de balles de practice en dehors de la zone d'entraînement feront l'objet d'une sanction avec risque d'une exclusion immédiate du golf. Il est également interdit de ramasser les balles de practice sur l'aire de practice.

-Abonnement : L'abonnement est un droit d'accès au parcours et installations du golf pendant sa durée de validité, et dans la liste des possibilités du parcours.

-Droit de jeu (Green fee) : Le droit de jeu est un droit d'utilisation nominatif permettant l'accès au parcours dans le sens conventionnel du tour (départ du trou numéro 1). Les droits de jeu doivent être réglés pendant les heures d'ouverture à l'accueil du golf ou directement sur internet, et avant l'accès au parcours. Toute personne se trouvant sur le parcours sans avoir acquitté son droit de jeu sera immédiatement accompagnée à l'accueil du golf afin de régler un Green fee majoré de 40€. Dans le cas où les greens viennent d'être carottés à gros louchets depuis moins d'une semaine, le joueur bénéficiera d'une réduction sur le tarif des droits de jeu.

-Parcours 9 trous : Avant d'accéder au parcours, le joueur doit obligatoirement passer à l'accueil pour obtenir une heure départ et un titre de jeu ou juste valider son départ (pour les membres). Le parcours est utilisable pour les joueurs ayant un niveau de jeu Carte verte et disposant de la licence FFG. Tout joueur doit respecter l'ordre normal de jeu sans couper sur le parcours. Il est formellement interdit d'accéder aux berges de Seine. La direction se réserve le droit de fermer le parcours pour travaux, ou tout autre raison qu'elle jugera utile. En cas d'intempéries et/ou de gel, les chariots sont interdits.

-Parcours 3 trous : Avant d'accéder au parcours, le joueur doit obligatoirement passer à l'accueil pour obtenir une heure départ et un titre de jeu ou juste valider son départ (pour les membres et abonnés). Le parcours est utilisable pour les joueurs ayant tout niveau de jeu.

-Réservations pour accès aux parcours : Chaque joueur est tenu de réserver une heure de départ, personnellement à l'accueil, par internet ou par téléphone et pas plus de 7 jours avant le jour fixé. Toute personne qui joue sur le parcours et qui n'a pas respecté les procédures en vigueur de réservation de départ, peut se voir infliger une sanction par la direction du golf. Un joueur, qui après réservation d'une heure de départ, ne se présente pas, ou néglige d'annuler 24 heures à l'avance, sera signalé "NO SHOW" par notre service de réservation et en cas de récidive se verra interdire la possibilité de réserver à l'avance, les inscriptions ne seront possibles qu'au secrétariat deux jours à l'avance. Les joueurs partent exclusivement du trou n°1, par partie de 4 joueurs maximum. Le personnel du golf se réserve le droit de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

Les membres peuvent réserver leurs départs 48 heures à l'avance et pour 9 trous uniquement. Cependant, le jour du départ et sous réserve de disponibilité, la réservation sera possible pour un deuxième tour. L'accueil ne pourra garantir aux membres temps plein l'accès qu'à un seul parcours 9 trous par jour pendant les week-ends de haute saison.

-Putting-green : Il est réservé uniquement au putting. Les approches y sont interdites ainsi que les balles de practice. Accès libre et gratuit. -Pitching-green et bunker d'entraînement : Les balles de practice y sont interdites. Accès libre et gratuit.

-Etiquette et règles de Golf : Tout golfeur s'engage à mettre en application l'étiquette notamment en ce qui concerne les points suivants :

Une tenue vestimentaire et un comportement correct sont exigés. (Son notamment interdit maillot de bain, débardeur et jeans).

L'accès à l'accueil, au pro-shop et au restaurant est autorisé avec ses chaussures de golf. Cependant, il est demandé aux personnes y accédant de nettoyer leurs chaussures par respect pour le personnel d'entretien. Les chaussures à clous métalliques sont formellement interdites dans le Club-House et sur le parcours.

Une aire de nettoyage avec eau et air comprimé est à la disposition des joueurs.

Lorsque qu'un joueur effectue un coup ou mouvement d'essai, il doit s'assurer que personne ne se tient à proximité ou ne risque d'être frappé par le club ou la balle.

Les joueurs doivent toujours alerter les jardiniers qui se trouvent à proximité ou devant eux lorsqu'ils vont jouer un coup qui pourrait les mettre en danger.

Priorité pour un coup joué vers le Green.

Les joueurs doivent respecter la durée de temps de jeu maximale qui est de 1h30 pour des parties de 2 ou 3 joueurs et de 2h pour des parties de 4 joueurs.

Les parties sont limitées au nombre de 4 joueurs. Le golf se réserve le droit, en cas d'affluence, de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par

partie.

Avant de jouer, les joueurs doivent attendre que la partie qui les précède soit hors d'atteinte.

Si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle de devant, elle doit rattraper son retard ou laisser passer la partie qui suit.

Les joueurs doivent replacer les divots, relever les pitches sur les greens, ratisser les bunkers et ne pas rouler avec les chariots et les voiturettes près des départs et des greens.

Si un joueur a causé ou risque d'avoir causé un dommage corporel ou matériel avec son club, sa balle ou autrement, il a obligation de prévenir le secrétariat.

-Heures d'ouverture : Le golf est ouvert du lundi au dimanche et les horaires varient de 8h à 23h en fonction des jours et des saisons (affichage +information sur www.golf-ilefleurie.com). En dehors des heures d'ouverture, le golf décline toute responsabilité s'il advenait un accident à un joueur en raison de conditions climatiques (foudre, tem- pête ...) et également en cas de noyade dans le lac sur le parcours ou dans la Seine.

-Vitesse de jeu : Le temps de jeu maximum sur 9 trous est d'environ 1h30, il en va de la responsabilité des joueurs de veiller à respecter ces normes.

-Règlement des compétitions : L'annulation de la participation à une compétition doit être signalée au moins 24 heures à l'avance, en cas d'absence non prévue ou sans motif valable, le joueur devra acquitter son droit de jeu à la compétition.

-Greens et départs d'hiver : Lorsqu'il gèle ou dans d'autres conditions climatiques exceptionnelles ou pour des travaux sur le parcours, il peut être décidé d'utiliser des greens ou tees d'hiver. Ces renseignements ainsi que d'autres sont communiqués aux joueurs à l'accueil du golf. L'entretien d'un parcours de golf est un travail difficile, nous demandons aux joueurs de laisser la priorité au personnel de l'équipe du Terrain lorsqu'ils interviennent à distance de tir.

-Parking : Le parking n'est pas surveillé et le Golf décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction sur les véhicules. Le stationnement s'effectue uniquement sur les emplacements indiqués.

-Animaux domestiques : ne sont pas acceptés dans l'enceinte du golf, sauf au restaurant.

-Respect des biens et des personnes :

Article 1 : Toute dégradation ou dommage, des infrastructures et du personnel du golf, peut entraîner une réparation de la part de son auteur (art 1383 code civil).

Article 2 : Le vol de matériel appartenant au golf peut entraîner des poursuites pénales (art 311-3 code pénal).

Article 3 : Il convient de respecter les locaux mis à la disposition des usagers (garage à chariot, practice, Club House, accueil etc.). Toute dégradation volontaire pourra entraîner, outre une réparation des dommages subis, une exclusion du Golf par la direction.

Article 4 : Il convient de respecter le matériel qui est fourni par le golf. Et il est nécessaire d'utiliser le matériel conformément à sa destination.

Article 5 : Les personnes admises dans l'enceinte du golf, se doivent de respecter les règles de politesse et de bonne conduite avec le personnel du golf et les autres visiteurs.

Article 8 : Tout propos injurieux et tous actes portant atteinte à la gestion du golf, adressés au personnel du Golf de la Palmyre sont discrétionnairement sanctionnables par le Comité de Direction.

Article 9 : Les personnes présentes dans l'enceinte du golf sont tenues de respecter les instructions affichées sur le parcours et dans les différents locaux.

-Covid-19 :

Les règles de distanciation sociales et les gestes barrières doivent impérativement être respectées.

Règles de distanciation physique :

- 2 mètres en activités sportives
- 1 mètre en position statique

Possibilité de manipuler les drapeaux, les râtaux des bunkers, les piquets avec l'obligation de se laver les mains AVANT chaque manipulation. Pour cela, nous vous recommandons d'être en possession d'un flacon contenant une solution hydroalcoolique.

L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé.

Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures lorsque la personne circule et lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

Obligation de limiter vos regroupements à 10 personnes maximum dans l'enceinte du golf.